

# COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2023-008

Séance du 23 OCTOBRE 2023 à 19h

**Présents** : Mr COMTET Laurent, Mrs CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, MAURON Daniel, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

**Absents excusés** : Mmes RYSER Maryse, BRISSET Martine, Mrs DURAFOUR Vincent, LESCHUITTA Pascal et BEIGNIER Jean-Pierre.

**Absente** : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PERRET.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Aménagement de la forêt communale : Inscription de la commune dans le périmètre géographique des aménagements des forêts subissant les effets de la crise sanitaire débutée en 2018 et concernant les épicéas et les sapins.
- Candidature pour la reprise du commerce communal.
- Schéma vélo de Haut-Bugey Agglomération : avancement du projet.
- Point sur les travaux à réaliser par les services techniques.
- Informations diverses :
- . Rucher des Fées LéMa/Sou des Ecoles : organisation d'un marché des producteurs le 5/11/2023.

### **2023-2310-001 – AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE - INSCRIPTION DE LA COMMUNE DANS LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES AMENAGEMENTS DES FORETS SUBISSANT LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE DEBUTEE EN 2018 ET CONCERNANT LES EPICEAS ET LES SAPINS :**

Monsieur le Maire rappelle que la gestion de la forêt communale de 106,84 ha est confiée à l'ONF et que les coupes interviennent selon le plan d'aménagement adopté pour la période de 2011 à 2029. Ce document planifie les coupes et travaux que réalisera l'ONF selon le programme proposé, et voté chaque année par le Conseil Municipal. Cet aménagement forestier, confirmé par arrêté préfectoral, donne une garantie de gestion durable permettant d'accéder à des aides publiques et à la certification de gestion forestière PEFC. L'ONF et l'Association des Communes Forestières de l'Ain rappellent que les dépérissements des sapins et des épicéas constatés dans l'Ain, bouleversent ou vont bouleverser la planification de cet aménagement. Dans ce contexte sensible, l'ONF propose de marquer et vendre des coupes en urgence avant qu'elles ne perdent de la valeur. Des parcelles pourront ainsi être coupées prématurément alors que leurs bois pourraient encore mûrir. Aussi, leur renouvellement, par plantation ou semis naturels, devra être envisagé là où il n'était pas attendu.

Le choix de nouvelles espèces d'arbres lors de la reconstitution des parcelles mérite un nouveau cadre réglementaire. L'enjeu est de préparer une forêt plus diversifiée avec des essences locales pouvant s'adapter aux futures conditions climatiques, mais aussi avec la plantation d'essences nouvelles provenant de régions d'Europe ou encore plus lointaines et connues pour présenter une bonne résistance à des sécheresses et des périodes de canicules qui vont s'intensifier.

Plutôt que de réviser chaque document de gestion durable, un arrêté préfectoral cadre, régional, qui borde réglementairement les mesures d'urgence à prendre dans les forêts atteintes est présenté. Ce procédé permettra aux collectivités de conserver une garantie de gestion durable sans pour autant devoir réviser en permanence le document de gestion associé. Cet arrêté sera valable pendant 5 ans et l'ONF fera un bilan de son application à l'issue de cette période.

Afin d'adapter la gestion de la forêt communale, impactée par la crise sanitaire débutée en 2018 et concernant les épicéas et les sapins, le Conseil Municipal décide d'intégrer la forêt communale dans le périmètre géographique des aménagements des forêts des collectivités subissant les effets de cette crise. Ainsi, les objectifs de gestion de l'aménagement forestier communal seront maintenus hormis :

. Le choix des essences-objectifs à mettre en œuvre à la suite des coupes sanitaires lorsque l'essence-objectif prévue par l'aménagement en cours est de l'épicéa commun et/ou du sapin pectiné.

. Le choix des coupes encore non-effectuées et le rythme des coupes prévues pourront être adaptés selon les conditions prévues dans l'arrêté collectif.

Suite à l'information transmise par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend acte de la demande à l'ONF de soumettre au régime forestier les parcelles de terrain boisé n° B1125, B1127, B1129 et B1131 situées en Bine d'une surface totale 3ha 19a et 74ca acquises en 2022.

Monsieur ZANARDI demande s'il serait possible d'organiser une visite de la forêt communale. Monsieur COMTET est tout à fait favorable, il se rapprochera de l'ONF pour organiser cette rencontre.

Monsieur MAURON souhaite connaître le coût des travaux du plan de relance. Monsieur COMTET informe que le montant total s'élève à 22 650 €, y compris l'assistance administrative et technique de l'ONF pour 1 800 € TTC. Il rappelle que ces travaux ont bénéficié d'une aide de 12 100 € de l'Etat dans le cadre du plan de relance et qu'une partie des recettes des coupes permet de financer le reliquat.

### **2023-2509-002 – CANDIDATURE DE MONSIEUR BACALHAU - NOUVEAU PRENEUR POUR L'EXPLOITATION DU COMMERCE COMMUNAL :**

Monsieur le Maire rappelle son information du 25 septembre dernier concernant la candidature de Monsieur Victor BACALHAU pour la reprise du commerce communal, qu'il a récemment confirmée avec un souhait d'ouverture si possible dès la fin d'année 2023, sous l'entité de sa SAS M.V.

Monsieur BACALHAU est un professionnel de la restauration qui a exercé de nombreuses années à Oyonnax où il gérait le restaurant pizzeria Alla Diavola.

Lors de la dernière visite des lieux, Monsieur PICOD de la société BGP était présent afin de vérifier l'état de fonctionnement des divers équipements. Un devis sera prochainement transmis à la commune pour diverses réparations (lave-vaisselle, four : défaut de fonctionnement, joint de porte et éclairage, friteuse : thermostat de régulation HS, machine à glaçons : ventilateur/condenseur ne tourne pas, armoire froide : poignée de porte + affichage de porte, coupe légumes : couvercle à remplacer et évier : poignée de douchette à remplacer).

Monsieur COMTET indique qu'il a été décidé, en réunion des adjoints, de rafraîchir la peinture murale de la salle bar/restaurant ; ces travaux, prévus le vendredi 17 novembre, seront réalisés par une équipe d'élus, conseillers municipaux.

Monsieur BACALHAU envisage, si cela est possible, d'installer un four à pizza. Compte tenu des frais dus à son installation et pour lui permettre de démarrer sereinement son activité, il sollicite une remise gracieuse des trois premiers loyers, soit un montant de 1 650 € HT. Monsieur le Maire indique que le repreneur propose de changer l'enseigne commerciale, car le nom Géobar n'est plus trop porteur suite aux 2 dernières liquidations judiciaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de la SAS M.V. représentée par Monsieur Victor BACALHAU, Président, pour la prise du bail commercial et la jouissance de la licence IV à compter de décembre 2023, pour une durée de neuf années entières, en indiquant que la date effective sera celle de la signature du bail.

Il fixe le droit d'entrée à 7 500 € TTC, le dépôt de garantie à 900 € TTC, le loyer annuel à la somme de 6 000 € HT, payable mensuellement pour 500 € HT.

La redevance annuelle pour la concession de jouissance de la licence IV est fixée à 600 € HT, payable mensuellement pour 50 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'accorder une remise gracieuse des 3 premiers loyers, soit la somme de 1 650 € HT.

Le prochain bail devra tenir compte des travaux réalisés pour cette reprise et mentionner l'inventaire et l'état des lieux complet qui seront réalisés avant la signature. Les 7 cylindres seront changés et le nombre de clés sécurisées sera porté à l'inventaire.

## **SCHEMA VELO HAUT BUGEY AGGLOMERATION - CONTRIBUTIONS SUR LES AMENAGEMENTS PROJETES :**

Monsieur CHAMBARD, référent communal, présente le projet.

La phase diagnostic est terminée et celui-ci a été validé en juin 2023. La stratégie cyclable du territoire a été élaborée et validée début octobre par le comité de pilotage. Un des axes forts de cette stratégie est la réalisation d'un réseau cyclable sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération.

2 scénarios d'aménagement sont proposés :

- . Un scénario court-terme, comprenant notamment la réalisation d'un réseau structurant.
- . Un scénario long-terme qui prévoit une extension du réseau structurant et un maillage cyclable complémentaire.

HBA souhaitait avoir un retour sur les aménagements proposés, à la fois sur les tracés et le type d'aménagement.

Monsieur CHAMBARD précise que la commission communale urbanisme et environnement a examiné les tracés proposés pour la commune lors de sa dernière réunion et ses propositions ont été transmises à BL Evolution, bureau de conseil en transition écologique, mandaté par HBA.

L'itinéraire souhaité par la commune est d'aménager en direction d'Izernore et de Montréal La Cluse :

. Tronçon Nord depuis le poste électrique jusqu'au lotissement Champ Broux : aménagement d'une voie verte sur chemin rural, avec un passage pour les engins agricoles.

. Tronçon Champ Broux – rue de la Croix : Passage en voie verte sur le chemin rural à l'est de la Miellerie.

. Tronçon Ouest/Est Rue de la Croix/Route de Géovreissiat : Aménagements, Chaucidou zone 30, pouvant être envisagés par la commune lors de l'aménagement de la Route de Géovreissiat (étude en 2024).

. Tronçon Route de Géovreissiat/Senand : Route de Géovreissiat jusqu'au carrefour avec la rue de Béard (pas de passage par Senand). Aménagements pouvant être envisagés par la commune lors de l'aménagement de la Route de Géovreissiat.

. Tronçon Sud Rue de Béard – La Croix Chalon sur D18 : aménagement piste cyclable voie verte côté Est. Voir si un élargissement de la bande de roulement peut être réalisé par le département lors de la réfection de la D18 prévue en 2024.

Monsieur CHAMBARD indique que les aménagements sont à la charge des communes. Une discussion s'engage autour de leur prise en charge (subventions, soutien financier de HBA ??).

Monsieur MAURON souligne que les passages de rue avec passage piétons peuvent être dangereux, il faut être vigilants.

Le Conseil Municipal prend acte de ce projet.

## **POINTS SUR LES TRAVAUX A REALISER PAR LES SERVICES TECHNIQUES :**

Monsieur le Maire informe que les services techniques sont de nouveau au complet, suite à la reprise de Frédéric OFFREDI le 4 octobre dernier. Il précise toutefois que quelques restrictions ont été mises en place durant 6 mois : pas de port de charges supérieures à 10 kg, pas de travaux vibratoires sur plus d'une heure, alternance des tâches, pas de Rotofil, ni tronçonneuse, ni pelle à neige.

Les services techniques ont donc planifié comme suit les travaux prévus sur 2023 :

- . Monument aux morts : en cours, sera terminé pour le 11 novembre.
- . Renvois d'eau desserte église/Croix Chalon : nettoyage fin octobre.
- . Ecole : Table serpent (classe Mme BESSARD) : vacances scolaires octobre, bancs de la cour : hiver 2023-2024.
- . Salle polyvalente : Relamping en pavés Led, câble limiteur de son, installation d'un vidéo-projecteur avec câblage : mi-novembre. Reprise de la frissette (extérieur au-dessus porte d'entrée) : 1 journée, à prévoir.
- . Eglise : Travaux d'électricité - mise à la terre et peinture jaune sur tuyaux de gaz : si possible mi-novembre.
- . Haie des Fresnes (intérieur cheminement piéton) : intervention après élagage d'automne. Les blocs en pierre ont été installés.
- . Arbres – divers lieux de la commune (Berbois, lotissements, ZA) : coupe des rejets + 2 arbres à couper rue de Béard derrière les barrières : automne.
- . Four de Béard : arrachage du lierre qui grimpe sur le toit et passe sous les tuiles + élagage des branches d'arbres au-dessus de la toiture : automne.
- . Clôture arrière du restaurant scolaire : les matériaux sont réceptionnés. Installation fin d'automne.
- . Relamping pavés Led mairie et restaurant scolaire : fin décembre durant les vacances scolaires.
- . Lavoir Géovreissiat : installation d'une plaque de protection sur le bas de la porte contre le ruissellement d'eau de pluie (pour mémoire, le lavoir n'est pas équipé de chéneaux). A prévoir courant hiver 2023/2024.

- . Panneaux à installer et déplacer : Impasse des Prés, vers coussin berlinois Rte de Géovreissiat, radar pédagogique rue de Béard (Logna), panneaux 30 rue de Béard, panneau 50 Rappel à la Croix Chalon.
- . Etagères à rajouter au local des archives Mairie : hiver 2023/2024, en fonction de la météo et des impératifs.
- . Ralentissement route de Pire – pose de bordures et signalétique : mai 2024.

Entretien courant :

- . Cimetière à tenir propre avant la Toussaint.
- . Tonte jusqu'aux gelées.
- . Massifs à démonter + plantation des bulbes : 3 à 5 jours en novembre.
- . Pose et dépose des illuminations + réparation : début décembre (7/12) et début janvier.
- . Bornes incendie : remplacement des cordelettes et graissage : à prévoir.
- . ZA en Faurianne : Entretien annuel des avaloirs du terre-plein : intervention avec AGD à prévoir.

Monsieur COMTET informe du changement de référent de gendarmerie. Un mail sera adressé prochainement à la mairie pour les coordonnées. Il indique que suite à sa discussion avec un résident de la Croix Chalon, un panneau 50 rappel sera installé dans la traversée du hameau, en venant depuis Montréal.

Il informe des déboires avec D BETON dont les véhicules ont déversé du béton sur les chaussées et de ses entretiens avec un responsable et Monsieur DOULONNE. Un nettoyage de la voirie de la ZA et de la rue de Béard a été commandé à SOTRAPP par la Commune. Le coût de cette prestation sera facturé à l'entreprise, en vertu de la délibération communale.

Monsieur MAURON demande si les services techniques peuvent passer la faucheuse d'accotement au Pré de gym pour la fréquentation des scolaires.

Monsieur COMTET rappelle l'accident de circulation route de Géovreissiat, sur la propriété d'une habitation du lotissement des Fresnes, dont les propriétaires ont été reçus en réunions des adjoints. Des propositions d'aménagements ont été émises pour sécuriser l'endroit, dont l'installation de blocs entre la route et le sentier du lotissement.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

. **Marché des producteurs prévu le 5/11/2023** : Organisé par le Rucher des Fées LéMa en partenariat avec le Sou des Ecoles.

. **Incivilités** : Déchets de viande déposés dans la colonne de récupération des textiles collectés par l'Association AIRE puis jetés au sol par les agents de collecte.

. **CME** : Annulation de la visite du SIVALOR prévue le lundi 30 octobre à 13h30. Seulement 3 conseillers jeunes intéressés.

Monsieur COMTET informe de l'incendie survenu le 23/10 au centre de tri des déchets recyclables de Chêne en Semine.

. **Rucher du Haut-Bugey** : AG du 21 octobre.

. **Sou des Ecoles** : soirée du 21/10 pour la ½ finale de rugby. Peu de parents d'élèves étaient présents.

. **Cérémonie du 11 novembre** : 11 h au monument aux morts (SLIS, enseignants, CME).

. **CCAS** : Prévoir une réunion pour le choix des colis de fin d'année aux administrés de + de 70 ans. Madame PERRET informe qu'elle avait réalisé un sondage en 2022 auprès des personnes qu'elle rencontrait lors de la distribution, et qu'un nombre important serait favorable pour participer à un repas festif en fin d'année. Un sondage écrit sera donc organisé lors de la distribution 2023.

. **Soirée de fin d'année Elus/Personnel** : Vendredi 22 décembre à 19h.

. **Cérémonie des vœux 2024** : Date retenue par Monsieur COMTET le vendredi 12 janvier à 19h30.

**Prochain Conseil Municipal** : Mercredi 6 décembre 2023 à **18h**.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h.

Le Secrétaire de Séance,

Isabelle PERRET

**ARRETÉ le 6 décembre 2023**

Le Maire,  
Laurent COMTET

